

CONDITIONS POUR INSCRIPTION A TITRE INITIAL




Pour remplir les conditions pour l'examen à Titre Initial de votre chien, il faut:

- *satisfaire à l'examen de confirmation devant un juge de la Société Centrale Canine et obtenir au minimum le qualificatif "Très Bon",*
- *passer l'examen du Test d'Aptitude Naturelle (TAN) au cours de la Nationale d'Elevage,*
- *qu'il soit indemne de la maladie de Legg-Perthes-Calve.*

Une fois l'examen de confirmation et le TAN réussi, vous adresserez à votre vétérinaire (à l'aide des documents annexés) l'attestation pour le dépistage radiographique.

*Les dossiers complets sont à adresser à:
Madame Pierrette ESCOFFIER
331 rue Chopin
01000 ST DENIS LES BOURG*

Joindre obligatoirement:

-  *Copie de l'examen de confirmation avec le document de la Société Centrale Canine "Titre Initial" dûment rempli*
-  *Examen du TAN*
-  *Attestation de votre vétérinaire avec les radios*

A l'issue, le YTC vous adressera son accord ou son refus pour l'inscription à titre initial de votre Yorkshire.

Dans le cas de son accord, vous adresserez alors votre dossier complet à la Société Centrale Canine avec un règlement de 60€.